

Le 23 juin 2022

Pour une expertise scientifique et technique impartiale en vue de la maîtrise des expositions professionnelles aux pesticides en milieu agricole

Attendus de la Formation Spécifique mise en place par la cnDAspe

Finalité

Renforcer la qualité scientifique et l'impartialité du processus d'expertise visant à la réduction de l'exposition aux pesticides des agriculteurs et des ouvriers agricoles, en France et dans l'Union européenne.

Constats

- Les données scientifiques montrent un lien entre l'exposition professionnelle aux pesticides et des maladies diverses, notamment neurologiques, hématologiques et certains cancers. En France, en Italie et au Québec, certaines de ces maladies sont reconnues comme maladies professionnelles.
- La recherche scientifique documente une exposition élevée associée à plusieurs tâches habituelles effectuées lors de la préparation et l'application des pesticides, ainsi que lors de la réentrée sur les zones de culture après application, mais aussi lors de la récolte ou lors des vendanges, exposition que les normes techniques et les réglementations portant sur les modes de culture, les techniques agricoles et les équipements de protection individuelle (EPI) ne permettent de réduire que partiellement.
- Les informations apportées pour l'utilisation de ces produits, qui sont nocifs par essence, et les normes techniques applicables aux conditionnements et aux appareils utilisés pour l'application des pesticides et aux EPI, doivent donc assurer un meilleur niveau de protection des professionnels.
- Comment assurer que l'expertise scientifique et technique qui appuie la réglementation, les autorisations de mise sur le marché et la normalisation relatives aux moyens de réduire l'exposition des travailleurs agricoles, suive des procédures et une méthodologie garantissant que les recommandations qui en découlent et que l'information délivrée aux utilisateurs ne soient pas biaisées par des intérêts extérieurs, au niveau national comme au niveau de l'Union européenne ?

Secrétariat permanent de la cnDAspe
Ministère de la Transition écologique, CGDD/SRI
Tour Sequoia – 92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

contact@cndaspe.fr
Tél : 33(0)1 40 81 21 22
www.alerte-sante-environnement-deontologie.fr

Attendus du groupe d'experts

- Actualiser l'état des connaissances sur l'exposition professionnelle aux pesticides en agriculture dressé en 2016 par l'Anses en prenant en compte les travaux récents qui consolident ou complètent de manière substantielle le tableau dressé alors, en France et dans l'UE. Cette actualisation portera une attention particulière aux données permettant de documenter les niveaux d'exposition et leurs déterminants, notamment ceux associés aux modes de culture, aux techniques agricoles, aux pratiques des opérateurs, aux propriétés physico-chimiques des pesticides utilisés, et aux caractéristiques des EPI et machines agricoles répondant aux normes applicables au sein de l'UE.

Cet état des connaissances servira de base scientifique pour le second volet de la réflexion :

- Procéder à une analyse critique du processus d'expertise scientifique et technique conduit à l'échelle communautaire et des Etats membres en vue de la maîtrise des expositions professionnelles aux pesticides en agriculture, et formuler des recommandations pour renforcer son indépendance vis-à-vis des différents porteurs d'intérêts, ainsi que sa qualité scientifique et sa transparence.

Sur la base du rapport du groupe d'experts, la cnDAspe produira un avis à destination des autorités d'expertise et de prévention compétentes aux échelles nationale et communautaire et à l'intention du Gouvernement.

